



TRIBUNAL D' D'ÎLE

RÉCLAMATION POUR L'ENTRETIEN DES ENFANTS



Port Vila : PMB 9041,
26715 / 22420

Isangel, Tanna : 33903
Lakatoro, Malekula : 48423
Luganville, Santo : 36457

OPENING HOURS
7:30 am— 11:30 am
1:30 pm— 4:30 pm

This brochure is authorised by the Chief Justice of the Republic of Vanuatu and produced by the Supreme Court.

Note: The information contained in this brochure is intended as a guide for all court users, in particular, the unrepresented litigants.

This brochure is current as at 30 June 2020.

Court Website : <http://courts.gov.vu> or
<http://judiciary.gov.vu>

Il est du devoir fondamental des parents de soutenir, d'assister et d'éduquer son enfant, légitime et illégitime.

Le non-paiement peut être passible d'une condamnation à une amende ne dépassant pas VT 1,500 et, dans le cas d'une deuxième condamnation ou d'une condamnation ultérieure, d'une peine d'emprisonnement ne dépassant pas 3 mois.

Qu'est-ce que l'entretien des enfants?

C'est le soutien financier et au plan éducatif qu'apportent les parents à leurs enfants.

Qui peut déposer une demande au tribunal?

La femme / mère de l'enfant, célibataire ou mariée, peut déposer une demande.

Quel est le moment approprié pour présenter une demande?

Une demande peut être présentée à tout moment dans les 12 mois suivant la naissance de l'enfant. Cependant, le tribunal peut accepter une demande déposée après 12 mois mais à condition qu'il existe de bonne raison justifiant ce délai.

Quels sont les frais à payer pour déposer une requête pour l'entretien de l'enfant ?

Il y a un frais de 1,000 VT à payer au Tribunal et il y a également un frais d'exécution de 1,000 VT.

Que faudra-t-il prouver au tribunal?

Il faudra prouver :

- Qu'au cours de la grossesse, il y avait eu une offre de mariage et que ces individus cohabitaient comme mari et femme.
- Que le père présumé de l'enfant avait, à un moment donné, pourvu à l'enfant à titre paternel.



Qu'est ce qui se passe après le dépôt d'une Requête ?

Un avis judiciaire sera signifié au demandeur et au défendeur indiquant la date et l'heure de la comparution devant le tribunal pour une audience.

Qu'est ce qui se passe durant l'audience? Votre requête sera entendue devant les juges du Tribunal d'Île et en présence de l'accusé.

- La mère de l'enfant raconte sa version de l'histoire, présente ses preuves et appelle ses témoins, si elle en a.
- Le père de l'enfant raconte ensuite sa version de l'histoire, présente ses preuves et appelle ses témoins, s'il en a.
- La mère et le père de l'enfant peuvent mutuellement se poser des questions ainsi qu'aux témoins. • Après avoir entendu toutes les preuves, les juges rendront une décision.
- La partie gagnante peut demander le remboursement de ses dépenses.

Quel est le pouvoir du tribunal?

S'il y a suffisamment de preuves qui démontrent que le défendeur est le père de l'enfant, le tribunal rendra un jugement en faveur de la mère en tenant le père responsable de soutenir l'enfant financièrement ou autre jusqu'à ce que l'enfant atteigne ses 18 ans.

Que puis-je faire si je ne suis pas satisfait de la décision du tribunal?

Si tu n'es pas satisfait de la décision du tribunal, tu peux faire appel au Tribunal de Première Instance dans les 28 jours suivant la date du jugement.

Que se passe-t-il si le père n'honore pas à la décision du tribunal?

La mère de l'enfant peut demander au même tribunal d'île d'exécuter le jugement. La demande peut être présentée par écrit ou oralement lors de l'audience. A ce moment-là le tribunal peut infliger une amende de 1,500 vatu au père de l'enfant et si c'est la deuxième fois qu'il ne respecte pas l'ordonnance alors il pourra être envoyé en prison pendant 3 mois.

Statement :

Chaque enfant doit être soutenu financièrement et sur le plan éducatif par ses parents. Un parent qui ne soutient pas son enfant, peut être condamné à une amende allant jusqu'à 1500vt ou à une peine de prison pouvant aller jusqu'à 3 mois.